



Union interparlementaire

Pour une meilleure promotion des droits de la femme : Quel rôle pour les parlements et les parlementaires de la sous-région ouest africaine ?

Lomé, Togo (16-18 février 2009)



République du Togo
Assemblée nationale

DOCUMENT D'INFORMATION

1. Contexte et objectifs du séminaire

Les droits de l'homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition. Ces droits sont reflétés dans et garantis par nombre d'instruments internationaux et régionaux dont la ratification entraîne pour les Etats parties un nombre d'obligations, notamment celle de rendre la loi nationale compatible avec leurs dispositions. Parmi ces instruments, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), offre le cadre le plus complet pour promouvoir l'égalité des sexes. Au niveau régional africain, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif au droits des femmes offre un cadre plus spécifique.

D'une durée de trois jours, le séminaire vise à informer les parlementaires de la sous-région sur le principe de l'égalité des sexes contenu dans les principaux instruments internationaux et régionaux. Il portera une attention particulière à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Les participants pourront faire le point sur la situation de son application dans la sous région ouest africaine francophone, échanger leurs expériences et identifier les actions parlementaires nécessaires pour la mise en œuvre de la convention.

2. Lieu et date

Le Séminaire se tiendra du 16 au 18 février 2009, à l'hôtel Mercure Lomé Sarakawa, à Lomé, Togo

3. Participation

Le séminaire est ouvert aux délégations parlementaires du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Les délégations sont composées de trois ou quatre membres (hommes et femmes) ayant des compétences dans le domaine des droits de l'homme et de la condition de la femme et/ou étant membres d'une commission parlementaire ayant ces questions dans ses prérogatives.

4. Programme provisoire

Le programme provisoire du séminaire est annexé.

5. Organisation des débats

Des parlementaires et/ou des experts et des représentants d'organisations internationales présenteront les thèmes à l'ordre du jour. L'accent sera mis sur le débat et on s'efforcera d'allouer suffisamment de temps à un échange de vues ouvert.

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Pour que les débats soient fructueux et animés, les dispositions suivantes seront prises :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs. Une fois qu'un point à l'ordre du jour aura été présenté par les intervenants, la parole sera donnée aux participants pour des questions et observations.
- b) L'expérience a montré que durant les débats, les déclarations rédigées à l'avance ne sont pas adaptées à ce type de réunion. Sous réserve des dispositions que la Présidence pourra prendre en fonction des circonstances, des déclarations orales pourront être autorisées mais elles ne devront pas dépasser trois minutes. Les participants pourront, toutefois, prendre la parole plusieurs fois sur chaque thème et réagir à d'autres déclarations.
- c) Le programme du séminaire consacre une séance à la présentation d'expériences parlementaires de la sous-région. Un(e) parlementaire membre de la délégation pourra présenter l'expérience de son parlement dans l'application de la CEDAW et du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme.
- d) Le Secrétariat de l'UIP diffusera le rapport du séminaire auprès des parlements participants, des organes directeurs de l'UIP et des organisations intéressées.

6. Inscriptions

Les parlements invités sont priés de bien vouloir communiquer la composition de leur délégation dès que possible et au plus tard le 10 février 2009, au moyen du formulaire d'inscription ci-joint, aux adresses suivantes :

M. Kondi TCHAYE Chef du Protocole du Président Assemblée nationale Lomé, TOGO Téléphone (228) 912.15.80 Fax (228) 222.11.68	M. David OLADOKOUN Directeur de Cabinet du Président Assemblée nationale Lomé, TOGO Téléphone (228)912.36.86 Fax (228) 222.11.68	<u>Copie conforme à :</u> Union interparlementaire Chemin du pommier 5 Case postale 330 1218 Grand-Saconnex Genève, Suisse Téléphone (41.22) 919 41 50 Fax (41.22) 919 41 60 e-mail postbox@mail.ipu.org
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7. Hébergement

Les participants sont priés de bien vouloir remplir le formulaire de réservation de chambre d'hôtel et de le retourner dès que possible et au plus tard le 10 février 2009.

Les réservations reçues après cette date ne seront garanties qu'en fonction de la disponibilité. Les demandes de réservation seront traitées dans l'ordre de leur arrivée. Les participants devront régler leur note d'hôtel directement auprès de l'hôtel concerné.

Hôtel	Catégorie/ étoile	Tarif chambre Simple ou Double exposition ville	Tarif chambre Simple ou Double exposition mer	Tarif Suite
Mercure Lomé Sarakawa	****	89 800 F CFA	100 600 F CFA	150.000 F CFA
Palm Beach	*****	55 000 F CFA	65 000 F CFA	--
Ibis	**	49.000 F CFA	57 000 F CFA	--
Taxe touristique/jour	1000 F CFA			

8. Voyage

Les délégués se chargent de l'organisation de leur voyage.

9. Arrivée et départ

Afin de faciliter l'accueil à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma à Lomé, tous les participants sont priés de fournir les détails de leur arrivée et départ (dates, heures, vols) sur le formulaire de réservation de chambre d'hôtel.

L'accueil des délégués à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma à Lomé, leurs transferts de l'aéroport à l'hôtel à l'arrivée et de l'hôtel à l'aéroport au départ seront assurés par les services compétents de l'Assemblée nationale du Togo.

10. Réceptions et manifestations officielles

La cérémonie inaugurale du séminaire se déroulera le 16 février 2009 à 9h00, à l'hôtel Mercure Lomé Sarakawa.

Un cocktail d'ouverture est prévu le 16 février 2009 à l'hôtel Mercure Lomé Sarakawa.

Un cocktail de clôture est prévu le 18 février 2009 à l'hôtel Mercure Lomé Sarakawa.

Les cartons d'invitation seront disponibles parmi les documents relatifs au Séminaire.